

## Mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la COVID-19 – Mesures de soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune

Audit de la performance

Date de publication: 17.11.2021



[TEXTE INTÉGRAL DU RAPPORT \(FR\)](#)



### Ce que nous avons évalué et pourquoi

En mars 2020, le Conseil national de sécurité a mis en place une stratégie sanitaire visant à freiner la propagation du coronavirus. Cette stratégie a immédiatement été assortie de mesures de soutien socio-économique pour les entreprises touchées et les particuliers. La Cour des comptes a consacré un audit transversal relatif à l'ensemble des mesures de soutien socio-économique adoptées par les autorités tant fédérales que régionales et communautaires. Cet audit a porté sur la mise en place, le suivi et l'évaluation de ces mesures, ainsi que sur l'organisation du cadre réglementaire et du contrôle de l'octroi correct de l'aide.

Les trois autorités bruxelloises sont la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française. Elles ont pris 73 mesures, pour un montant estimé de 390 millions d'euros. Ces mesures portent principalement sur l'économie et l'emploi, mais aussi sur les soins de santé et l'action sociale.

Nous avons estimé que le niveau de risque lié à la mise en œuvre des mesures de soutien bruxelloises était plus élevé pour sept dispositifs et nous avons procédé à leur évaluation.

### Ce que nous avons constaté

Contrairement à la gestion de la crise sanitaire, aucune structure de concertation et de coordination entre les différentes autorités publiques n'a été mise en place pour gérer les aspects socio-économiques de la crise. L'absence de concertation et de coordination systématiques a notamment entraîné un manque de cohérence entre des mesures de soutien des différents niveaux de pouvoir. Elle a aussi accru le risque d'aide excessive ou insuffisante.

Au niveau intra-bruxellois, la concertation entre les intervenants a fait l'objet d'une attention particulière de la part des trois gouvernements et de leurs administrations.

Le contexte de la prise de décision était inhabituel, caractérisé par l'urgence née de la nécessité d'assurer la continuité des services publics ainsi que par le besoin d'apporter une réponse substantielle et rapide aux conséquences socio-économiques découlant de la gestion de la



pandémie. La connaissance parfois limitée des besoins, associée aux demandes considérables de certaines fédérations d'acteurs économiques, a renforcé ce caractère inhabituel.

Le processus législatif a été adapté afin d'offrir la flexibilité nécessaire pour faire face à la crise. Cela s'est notamment traduit par l'octroi de pouvoirs spéciaux aux trois gouvernements bruxellois.

Les cabinets ministériels et les administrations publiques bruxelloises ont apporté des solutions souvent innovantes. Ils ont établi des processus efficaces et cohérents dans l'urgence. L'automatisation des contrôles et l'exploitation des sources authentiques ont permis des gains de temps dans l'intérêt des services et de leurs bénéficiaires; elles ont diminué les risques liés aux contrôles manuels des opérations.

Cependant, les échanges d'informations ont parfois été restreints entre administrations et entre entités, notamment lorsqu'elles relevaient de niveaux de pouvoir différents. La fiabilité des données sur lesquelles les décisions d'octroi ont été prises était variable. Leur indisponibilité temporaire a pu conduire dans certains cas à l'allongement du processus administratif, voire à des refus d'octroi injustifiés.

Les contrôles préalables à l'octroi des aides étaient parfois lacunaires. Certains reposaient sur des éléments déclaratifs, ce qui a réduit leur efficacité. En conséquence, un risque de cumul d'aides existait. Les contrôles ex post prévus n'avaient pas encore été finalisés au moment de l'audit.

Les mesures n'ont pas toutes atteint les objectifs poursuivis. En outre, certaines d'entre elles ont eu des effets contre-productifs liés notamment à certaines inégalités de traitement entre les bénéficiaires ou à leur manque de proportionnalité.

Enfin, le suivi des mesures a été en grande partie décentralisé, à l'exception du monitoring budgétaire. Cette approche a limité la supervision assurée par les gouvernements bruxellois, lesquels n'ont pas pu suivre les mesures sans impact budgétaire ni avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre des mesures et de leur impact au fil du temps.

## Ce que nous avons conclu

La Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française ont réagi rapidement à la pandémie de COVID-19 en prenant un certain nombre de mesures de soutien socio-économique dans la foulée de l'adoption, par le gouvernement fédéral, des mesures sanitaires.

Afin que nos constatations soient traitées de manière appropriée, nous avons formulé plusieurs recommandations portant sur l'inventaire, la coordination, l'élaboration, le cadre réglementaire, le contrôle, le suivi et l'évaluation des mesures de soutien socio-économique.